

**PROVINCE DE QUÉBEC**41<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 10 JUIN 2014**

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 10 juin 2014*

Aujourd'hui, à seize heures quatorze minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 52 Loi concernant les soins de fin de vie

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.